

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

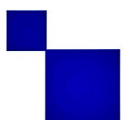
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Dellac  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Fourcade  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Beudet donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2020-XI-49 du 12 novembre 2020

### LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE ADMINISTRATIF DE FONCTION.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82,

Vu la loi 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

Vu l'instruction fiscale n°BOI-RSA-BASE-20-20-20 130 715 du 15 juillet 2013,

Vu le rapport de son président,

Considérant qu'il revient à l'organe délibérant d'une collectivité de fixer annuellement la liste des emplois pour lesquels des avantages en nature sont consentis,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer la liste des emplois pouvant en bénéficier et le mode de calcul des sommes soumises à cotisations sociales,

La première commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- ARRÊTE la liste des emplois pouvant être attributaires d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service comme suit :

- directeur du cabinet de la présidence,
- directeur général des services départementaux,
- directeur-ice général-e adjoint-e des services départementaux ;



- LIMITE l'aire de déplacement des véhicules de fonction à la France métropolitaine ;

- RETIENT comme base de calcul de l'avantage en nature soumis à déclaration fiscale un forfait annuel incluant les frais de carburant établi comme suit :

- 12 % du coût d'achat pour un véhicule de moins de cinq ans,
- 9 % du coût d'achat pour un véhicule de plus de cinq ans.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*